



Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

3 septembre 2013

Loup tiré dans la Vallée de Conches

(IVS).- Lundi 2 septembre dans la soirée, sur la base de l'autorisation de tir délivrée vendredi 30 août par le conseiller d'Etat Jacques Melly, des gardes-chasse professionnels ont abattu un loup dans la Vallée de Conches. Le tir a eu lieu dans le périmètre autorisé ; il est intervenu au moment même où le prédateur attaquait des moutons. Lors de cette attaque au minimum un mouton a été blessé.

Après les attaques constatées ce printemps sur les pâturages de la Vallée de Conches, un ou plusieurs loups ont encore provoqué la mort de 39 moutons entre le 21 juillet et le 24 août 2013. Cela étant et considérant que les critères autorisant le tir définis par le Concept Loup Suisse étaient réalisés, une autorisation de tir a été délivrée. Dès lors ce tir fondé sur le préavis positif de la Commission intercantonale (CIC), respecte le concept susmentionné et la législation fédérale sur la chasse.

Conformément au Concept Loup Suisse, le loup abattu a été remis au Tierspital de Berne pour analyse.

Personnes de contact: Peter Scheibler, chef du Service de la chasse, de la pêche et de la faune par le 027 606 70 05 ou le conseiller d'Etat Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement - 027 606 33 00

